



Séance du 27/05/2025
Délibération N°270525/01

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	44

Le **27 mai 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à BAHUS-SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, , POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe, ROUABLE Hervé,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à DARRIEUMERLOU Nathalie,
 MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne,
 BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,
 MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent,
 CAZABAN Yves à GACHIE Florence,
 CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric,
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
 MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,



Objet : Reprise des activités périscolaires et extrascolaires en gestion directe par la Communauté de Communes

Les conventions d'objectifs et de moyens délégrant les missions suivantes aux associations ALLA et ALALE arrivent à échéance le 5 juillet 2025 :

- organisation et coordination administrative et pédagogique des temps périscolaires pour les enfants de 3 à 11 ans
- organisation et coordination des temps extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans.

Pour rappel, ces conventions avaient été établies avec chaque association de façon à se donner le temps de mettre en œuvre les changements nécessaires afin de sécuriser juridiquement le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires. Cette sécurisation suppose la mise en œuvre :

- soit la territorialisation des centres de loisirs associatifs
- soit la mise en œuvre d'une délégation de service public pour les missions confiées aujourd'hui aux associations d'accueil de loisirs.

Par ailleurs, le Conseil communautaire du 25 février 2025 a décidé un retour de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour l'ensemble des écoles gérées par l'EPCI dès la rentrée 2025.

Un audit diagnostiquant les conséquences financières et sociales de ce changement de fonctionnement sur le personnel communautaire et sur l'activité des deux associations intervenant notamment sur les activités périscolaires a été présenté lors de la Conférence des Maires du 20 mai 2025.

Afin de préserver au mieux les emplois du temps du personnel communautaire intervenant dans les écoles et de régulariser par ailleurs la situation réglementaire des contrats entre la Communauté de communes et les associations ALALE et ALLA, il est proposé que l'EPCI assure directement les prestations périscolaires et extrascolaires, à l'exclusion des activités complémentaires proposées par ALALE : club ADO, conseil municipal des jeunes, centre de vie sociale, hébergement.

Cela aurait pour conséquence l'intégration de la totalité de l'activité de l'association ALLA et d'une partie des activités de l'association ALALE.

Une démarche de concertation a été initiée avec les dirigeants de ces associations afin de définir les modalités administratives et sociales de ces changements.



Vu les statuts de la communauté de communes, notamment la compétence relative à l'organisation et au fonctionnement des accueils périscolaires et au fonctionnement d'équipements d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Vu les conventions d'objectifs et de moyens délégrant les missions en matière périscolaire et extrascolaire aux associations ALLA (signature le 5 juillet 2024) et ALALE (signature le 3 juillet 2024),

Vu la délibération n° 250225/06 du 25 février 2025 portant mise en œuvre d'une semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour l'ensemble des écoles gérée par la communauté de communes dès la rentrée 2025,

Considérant les conséquences financières et sociales de ce changement de fonctionnement sur le personnel communautaire et sur l'activité des associations délégataires en matière périscolaire,

Considérant qu'il convient de préserver au mieux les emplois du temps du personnel communautaire intervenant dans les écoles et de régulariser par ailleurs la situation réglementaire des contrats entre la Communauté de communes et les associations ALALE et ALLA,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE la reprise en gestion directe des activités périscolaires et extrascolaires par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS